

CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 27 FEVRIER 2014****Délibération numéro 14 – 01 - 006**

Dossier n°6 : Le nouveau tableau de pondération des voix pour l'élection des représentants des communes au conseil d'administration suite à l'intégration de nouvelles communes au sein du « Roannais agglomération ».

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 janvier 2014, s'est réuni le jeudi 27 février 2013 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (18 membres présents sur un total de 22 administrateurs, et 4 pouvoirs donnés).

Étaient présents :

Madame Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER - Jean-Claude BERTRAND - Jean-Paul BURDIN (Vice-président) - André CELLIER (Vice-président) - Jean-Claude CHARVIN - Dominique CROZET - Roger DAMAS - Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Claude GIRAUD - Alain GUILLEMANT - René LAPALLUS - Iwan MAYET - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Raymond VACHER - Pierre VERICEL.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER (pouvoir donné à André CELLIER) - Messieurs Georges BONNARD (pouvoir donné à Jean-Paul BURDIN) - Claude BOURDELLE (pouvoir donné à Claude GIRAUD) - Alain LAURENDON (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2014

Publication : 28/03/2014

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le 5 décembre dernier, le conseil d'administration a préparé l'installation de la prochaine assemblée issue des élections municipales. Il a confirmé à cette occasion sa composition actuelle, à savoir 22 membres répartis entre les représentants du conseil général (14 sièges) des communes (7 sièges) et du Roannais agglomération (1 siège) et a proposé une pondération des suffrages pour l'élection des représentants des communes (1 voix pour 100 habitants, en référence à la population DGF 2013 communiquée par les services de la préfecture)

Pour cette élection, le collège électoral est composé des maires du département à l'exception des maires des communes composant le Roannais Agglomération (le président du Roannais agglomération étant compétant pour désigner son représentant).

Puisque le *Roannais Agglomération* élargi à 40 communes sera compétent à compter du 1^{er} janvier 2014 sur l'ensemble de son territoire au titre de sa compétence facultative « incendie et secours », il convient donc de modifier la liste des électeurs appelés à voter pour l'élection des représentants des communes au sein du conseil d'administration, en supprimant de la liste les 34 nouvelles communes membres de l'établissement public.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2014

Publication : 28/03/2014

**Vu le rapport présenté par le Président,
le conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article 1 : L'assemblée approuve la modification consécutive à l'intégration de 34 nouvelles communes au sein du « *Roannais Agglomération* » et qui fait passer le collège électoral de 321 maires à 287 maires pour l'élection des représentants des communes au sein du conseil d'administration.

Article 2 : Le nouveau tableau de pondération des suffrages attribuant 1 voix pour 100 habitants, en référence à la population DGF 2013 communiquée par les services de la Préfecture, est joint en annexe 1.

Cette proposition de pondération sera communiquée au Préfet en vue de l'élaboration d'un arrêté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

| | |
|--|---------------------------------------|
| Votes <u>pour</u> la proposition de délibération : | 22 (dont 4 pouvoirs) |
| <u>Abstention</u> sur la proposition de délibération : | 0 |
| Votes <u>contre</u> la proposition de délibération : | 0 |

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT